

**Compte-rendu**

**Séance du 20 juin 2018**

*Le vingt juin deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 juin 2018, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.*

**Etaient présents** : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, Mme LEBRETON, M. BIGOT, Mme ROUTIER, Mme LEPLÉ, M. HAUTON, M. SAUQUES, Mme GOMEZ, Mme LIARD, M. HAREL, Mme NOËL, M. PINHO, Mme MORIN, Mme HERVIEUX, Mme GAUDEMER, M. de COLOMBEL, Mme TASSUS, M. GOURDEL, M. MIFTAH.

**Etaient absents et excusés** : M. THOUIN (Pouvoir à Mme ROUTIER), M. LAURENT (Pouvoir à M. TOUCHAIN), M. BOUÉ (Pouvoir à Mme LEBRETON), Mme BERTOLINI, M. BEQUET, Mme BAUDIN, (Pouvoir à M. ROMAIN), M. MONNIER.

**Secrétaire de séance** : M. PINHO.

-----

**QUORUM ET OUVERTURE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

-----

**1°) RESSOURCES HUMAINES : AVANCEMENT DE GRADE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

<b>Postes supprimés</b>	<b>Postes créés</b>
4 postes d'adjoint technique territorial	4 postes d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2018
1 poste d'adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste d'adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2018
1 poste d'adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste d'adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2018

Les crédits budgétaires sont prévus au chapitre 012 du budget général 2018.

**2°) DISSOLUTION DU BUDGET CAISSE DES ECOLES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prononcer la dissolution de la Caisse des écoles et la clôture du budget à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, de reprendre les excédents dans le budget principal de la commune, et de charger Monsieur le Maire et le Comptable de la gestion de ces transferts et des écritures comptables afférentes.

**3°) DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le budget général comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>BP 2018 + DM</b>	<b>Modifications décidées</b>	<b>BP + DM 2018</b>
023 Virement à la section d'investissement	602 526,17 €	4 169,32 €	606 695,49 €
<b>Recettes de fonctionnement</b>			
002 Résultat de fonctionnement reporté	671 828,71 €	4 169,32 €	675 998,03 €
<b>Dépenses d'investissement</b>			
020 - Dépenses imprévues	74 300,00 €	7 301,84 €	81 601,84 €
<b>Recettes d'investissement</b>			
001 Résultat d'investissement reporté	583 626,11 €	3 132,52 €	586 758,63 €
021 Virement de la section de fonctionnement	602 526,17 €	4 169,32 €	606 695,49 €

#### **4°) SERVICES PUBLICS LOCAUX : FIXATION DES TARIFS POUR 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs dont la liste est consultable en Mairie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **5°) TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de la T.L.P.E. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ainsi qu'il suit :

Enseignes			Dispositif publicitaires et préenseignes Supports <u>non</u> numériques		Dispositif publicitaires et préenseignes Supports numériques	
Superficie inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	Superficie inférieure à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	Superficie inférieure à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>
Exonération	31,40 €/m <sup>2</sup>	62,80 €/m <sup>2</sup>	15,70 €/m <sup>2</sup>	31,40 €/m <sup>2</sup>	47,10 €/m <sup>2</sup>	94,20 €/m <sup>2</sup>

et d'exonérer en application de l'article L2333-8 du C.G.C.T., à hauteur de 50%, les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup>.

#### **6°) CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE ENEDIS ET LA VILLE DE VIMOUTIERS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de servitude entre ENEDIS et la Commune de Vimoutiers concernant le renouvellement du câble BP rue Pierre Robert/rue Maillard et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

#### **7°) INTERCOMMUNALITÉ : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la modification des statuts de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault tels que présentés lors de la séance du conseil communautaire en date du 15 mars 2018.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des actes pris dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Séance levée à 21 h 00